



Aller au civil suite affaire sans suite au penal?

Par **numero7**, le **06/04/2010** à **21:59**

bonsoir,

ma femme s'est faite verbalement agressé à notre domicile par une de ses clientes. choquée, elle vient de passer 6 mois en arret maladie, précédés de 3 jours d'itt. cela a eu pour consequence qu'elle a du fermer son commerce car elle exerçait seule. l'affaire ayant été classée sans suite au pénal, peut on aller au civil pour obtenir réparation, car nous avons laissé plusieurs milliers d'euros dans l'histoire?

si oui, de quel delai disposons nous?

a noter que lors de la confrontation, ma femme etant sous anti deprimeur depuis l'agression, elle a omis certains faits comme: insultes et menaces de violences, ne parlant que de la violation de domicile.
d'ou probablement le classement de l'affaire.